



Amiens, le 4 août 2016

## Communiqué de presse

### **Contrôle et accompagnement des établissements sportifs et d'accueil des mineurs par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme.**

Tout au long de l'année, le service Jeunesse, sports et vie associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale accompagne et contrôle, sous l'autorité du préfet, les établissements d'activité physique et sportive et les accueils collectifs de mineurs. Les contrôles sont renforcés durant l'été, compte-tenu de l'accroissement d'activité des structures d'accueil. Ils peuvent également être menés conjointement avec d'autres services de l'État, comme la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) concernant l'hygiène, la sécurité alimentaire et les équipements.

Ces établissements représentent un enjeu majeur pour les politiques publiques. En effet, les accueils de mineurs sont un levier décisif d'éducation, d'apprentissage et d'épanouissement pour la jeunesse, et les établissements sportifs sont un facteur efficace de bien-être, de lien social, de santé et de construction de l'individu dans la société.

Dans ce contexte, la DDCS intervient à travers deux axes complémentaires :

- elle assure une mission de soutien et de conseil réglementaire et/ou éducatif en direction des acteurs ;
- elle veille au respect des exigences de qualité et de sécurité des prestations offertes aux usagers.

Pour ce faire, elle mène deux types de contrôles. Il s'agit, d'une part, d'un contrôle à l'occasion de la déclaration obligatoire par les différents établissements qui doivent respecter des critères de sécurité et de qualité, notamment en ce qui concerne la qualification des intervenants et, d'autre part, de contrôles sur le terrain.

Les contrôles sur place visent tout d'abord à rectifier tout manquement à la réglementation, à prévenir ou mettre fin à toute situation dangereuse pour les usagers, mais visent aussi à conseiller la structure en fonction de ses besoins et de ses questionnements.

Sur le terrain, 69 contrôles d'accueils collectifs de mineurs ont été réalisés en 2015 sur 765 déclarés ; depuis début 2016, 47 contrôles ont été réalisés sur 757 déclarés.

L'été est la période propice à l'ouverture de nombreuses structures supplémentaires accueillant un nombre important de mineurs. Pour accompagner ce surcroît d'activité, la DDCS renforce les contrôles de terrain.